

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 30 juin 2014

n° 19

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET : Pays d'Art et Histoire – Demande de soutien financier 2014
auprès de l'Etat et de la Région Poitou-Charentes**

Mesdames, Messieurs,

Le 13 février 2012, la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais a signé une convention pluriannuelle pour la mise en oeuvre des actions couvertes par le label de Pays d'Art et Histoire.

Cette convention prévoit une aide de l'Etat pour le fonctionnement, notamment le poste de l'animateur du label, ainsi que les opérations d'animation et de sensibilisation retenues par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Poitou-Charentes,

Le Conseil Régional de Poitou-Charentes met en oeuvre une politique d'aides en faveur du patrimoine, et notamment l'accompagnement technique et financier des Villes et Pays d'art et d'histoire pour des actions ciblées, à hauteur de 35 %.

Il convient de solliciter cette aide auprès de la DRAC de Poitou-Charentes au titre de l'année 2014, ainsi qu'auprès de la région Poitou-Charentes.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I – 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention pluriannuelle du Pays d'Art et Histoire signée avec l'Etat le 13 février 2012,

CONSIDERANT le recrutement de l'animateur du Pays d'Art et Histoire opéré à compter du 1er septembre 2012,

CONSIDERANT que le budget 2014 affecté au label est de 86 970 €, conformément au tableau ci-dessous,

CONSIDERANT que le dossier de demande de soutien financier est conforme au cahier des charges défini dans la convention,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une aide auprès de l'Etat d'un montant de 37 500 € (soit 18 500 € pour le poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine et 19 000 € pour les actions de valorisation du patrimoine),
- de solliciter l'aide financière de 11 025 € prévue auprès du Conseil Régional, afin de mettre en place les actions de valorisation définies dans le tableau ci-dessous et dans le dossier de demande de soutien financier,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation****du 30 juin 2014****n° 19****page 2/2****BUDGET GLOBAL PAYS D'ART ET HISTOIRE - 2014****ANIMATEUR PAYS ART ET HISTOIRE ET GUIDES VACATAIRES**

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €	SUBVENTION DRAC
Salaire Animateur	37 000 €	50 % soit 18 500 €
Guides-Conférenciers	7 000 €	Non subventionné
SOUS-TOTAL €	44 000 €	18 500 €

POSTES DIVERS NON SUBVENTIONNES

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €
Fournitures	1 400 €
Documentation générale et technique	600 €
Cotisation 2014 ANVPAH	2170 €
Entretien haltes scénographiques	800 €
SOUS-TOTAL €	4 970 €

PROGRAMME D'ACTIONS

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €	SUBVENTION DRAC	SUBVENTION REGION
Education artistique et culturelle	8 500 €	50 % (soit 4 250 €)	Jusqu'à 35 %, soit 2975 €
Actions programmées	6 000 €	50 % (soit 3000 €)	Jusqu'à 35 %, soit 2100 €
Editions de connaissance	4 000 €	50 % (soit 2000 €)	Jusqu'à 35 %, soit 1400 €
Le Théâtre Blossac	8 000 €	50 % (soit 4 000 €)	Jusqu'à 35 %, soit 2 800 €
Workshop	2 000 €	50 % (soit 1000 €)	/
Exposition Alaman	5 000 €	50 % (soit 2500 €)	Jusqu'à 35 % soit 1750 €
Outils de communication	4 500 €	50 % (soit 2250 €)	/
SOUS-TOTAL €	38 000 €	19 000 €	11 025,00 €

TOTAL €	86 970 €	37 500 €	11 025 €
----------------	-----------------	-----------------	-----------------

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 03/07/14, n° 5996
Publié au siège de la CAPC, le 02/07/14

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER